



BAREME DES HONORAIRES

(En vigueur au 01.10.2021)

HONORAIRES DE TRANSACTION

TRANCHE DE PRIX DE VENTE (en Euros)	TAUX HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 85.000 €	9%
De 85.000 à 149.999 €	8%
De 150.000 à 249.999€	7%
De 250.000 à 299.999 €	6%
De 300.000 à 449.999 €	5 %
A partir de 450.000 €	4 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf si le mandat prévoit une clause différente.

Montant Minimum d'honoraires perçus TTC : 4000.00 € à l'exception des parkings, garages : 3.000 € TTC

Taux de TVA en Vigueur : 20%

AVIS DE VALEUR

Estimation (offerte en cas de signature mandat)	150.00 TTC
---	------------

HONORAIRES DE LOCATION

(A la charge du bailleur)

Entremise et négociation, visite, constitution du dossier rédaction bail.	8 € / m2
État des lieux (si réalisé par l'agence), frais réels sinon	3 € m2
Frais suivi dossier contentieux locataire (huissier...)	200 € TTC
Gestion de Sinistre : suivi de travaux < 300 € HT	75 € TTC
Gestion de Sinistre : suivi de travaux > 300 € HT	5% TTC

(à la charge du locataire)

Entremise et négociation, visite, constitution du dossier rédaction bail.	8 € / m2
État des lieux (si réalisé par l'agence) , frais réels sinon	3 € m2

GESTION LOCATIVE ANNUELLE

7% HT sur les encaissements (loyers et charges)

Assurance Loyers impayés : 2.80% sur loyers et charges